

# LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET LES DROITS HUMAINS DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES TRANSNATIONALES

#### Marie Jo Béliveau

Le concept de « justice environnementale » (ou iniquité environnementale) est né en 1967 aux Etats-Unis au moment où des étudiantEs afro-américainEs organisaient un campement afin de protester contre l'installation d'un dépotoir dans un quartier noir à Houston. Cette mobilisation soulignait le fait que de nombreux quartiers défavorisés aux Etats-Unis étaient davantage touchés par des contaminations environnementales provenant de projets tels les dépotoirs ou des développements urbains, de transport notamment.

S'il s'applique aux villes des Etats-Unis, ce concept peut aussi être utilisé pour décrire la dynamique et les impacts des grands projets d'entreprises transnationales sur certaines régions du monde, en particulier sur les territoires ancestraux de populations autochtones et paysannes. En effet, au cours des dernières années, les projets d'exploitation de ressources naturelles se sont accrus considérablement dans des endroits de plus en plus reculés : des milieux naturels demeurés jusqu'ici souvent intacts, habités par des populations exclues des processus de décisions face au « développement » de leurs régions. Alors que plusieurs de ces populations se trouvaient isolées jusqu'ici, elles font soudainement face à des mégas projets affectant leur mode de vie traditionnel ainsi que l'écologie de leur milieu de vie.

#### Projets prédateurs

Au Chili et en Argentine, le projet Pascua Lama, de l'entreprise minière canadienne Barrick Gold, entreprend d'exploiter des gisements d'or et d'argent situés sous des glaciers des Andes. Du côté chilien de la cordillère, ces glaciers alimentent la verdoyante vallée de Huasco, une importante région agricole du pays. Ils sont inhérents à la production des raisins et à plusieurs autres activités agricoles des paysans. Ils sont liés aussi au mode de vie des populations de cette vallée. Le projet minier risque de contaminer les cours d'eau provenant de ces glaciers et met en danger les activités agricoles. De surcroît, le projet affecte les Diaguitas, un peuple autochtone de la région, en restreignant leur accès à une importante partie de leurs territoires ancestraux. Les Diaguitas, qui n'ont plus accès désormais aux terres de pâturage pour leurs lamas, voient leur activité économique en danger.

En Équateur, différentes entreprises transnationales, dont plusieurs canadiennes, s'approprient des régions entières de territoires traditionnels des populations autochtones. Elles y développent des projets pétroliers et miniers, sans l'assentiment des populations locales mais avec celui des gouvernements locaux. De plus, elles développent des projets hydro-électriques dont le but principal est de fournir l'énergie nécessaire à leurs différents projets privés, négligeant l'approvisionnement en énergie des citoyens et citoyennes équatoriens. Devant les mouvements d'opposition des citoyens et citoyennes – parmi lesquels les autochtones - les régions exploitées sont souvent militarisées, grillagées, protégées, empêchant les Équatoriens et Équatoriennes, autochtones ou non, d'accéder à des régions entières, les privant de l'accès à leurs cours d'eau, à leurs forêts et la faune.

Pour sa part, le Cerro San Pedro, à San Luis de Potosi au Mexique, est saccagé par un projet d'exploitation minière à ciel ouvert, la Mineria San Xavier. Le site, d'une beauté frappante, est pourtant classé patrimoine historique au Mexique. Cela ne le protège malheureusement pas face à la minière canadienne Metallica Ressources, qui saccage le paysage, détruit le Cerro San Pedro, contamine l'eau et l'environnement et affecte la santé de la population. Une étude d'impact environnemental de l'entreprise statuait pourtant que le projet allait contaminer la région, affectant notamment un aquifère alimentant en eau plus d'un million et demi de citoyens et citoyennes. Avec la création du Frente Amplio Opositor (FAO), les personnes vivant à San



Luis de Potosi se mobilisent actuellement afin de dénoncer ce projet. Plusieurs d'entre eux ont fait face à la répression de la part des autorités mexicaines. Au cours du mois d'août 2007, une délégation du FAO est venue au Québec afin de dénoncer Metallica Ressources et expliquer à la population canadienne les impacts que causent les projets des entreprises d'ici. Ironiquement, le Canada est lui-même la terre d'accueil d'un avocat activiste de San Luis de Potosi, Enrique Rivera, réfugié ici alors que sa vie était menacée là-bas.

Aujourd'hui, l'Amérique ne peut compter ces projets tellement ils sont nombreux. Aux exemples du Mexique, de l'Équateur, du Chili et de l'Argentine, nous pourrions ajouter ceux du Pérou, du Guatemala, du Brésil, de la Colombie, etc., et même ceux du Canada. En effet, ici aussi les projets d'exploitation de ressources naturelles sont de plus en plus nombreux, se développent de plus en plus près des concentrations humaines, en particulier des terres des Premières Nations. Ajoutons que les pratiques des entreprises sont de plus en plus prédatrices de l'environnement et violent fréquemment les droits humains des populations affectées.

Si nous reprenons le concept de « justice environnementale » afin de l'appliquer à ces projets, nous constatons que les entreprises transnationales s'approprient, souvent avec l'assentiment des gouvernements nationaux et locaux, les terres traditionnelles des populations paysannes et autochtones. Les projets mis en place ont des effets dévastateurs sur l'environnement et les populations. Dans plusieurs cas, des villages entiers sont déplacés, parfois par la force.

#### Violation des droits humains

Nombre de ces projets d'exploitation des ressources naturelles affectent les droits humains. Tout d'abord, ils affectent le droit à l'égalité. En effet, ces projets s'implantent généralement dans des régions ou des zones où les populations se trouvent déjà marginalisées d'une manière ou d'une autre. Dans les zones urbaines, les projets se trouvent principalement dans les quartiers touchés par la pauvreté, dans des quartiers « ethniques » par exemple. En zones rurales, les entreprises développent leurs projets généralement dans des régions où l'on retrouve les peuples autochtones ou les petits paysans. Est-ce dire que ces populations n'ont pas les mêmes droits que les autres ? Font-ils face à l'iniquité environnementale?

Le droit à la santé est couramment violé par la pollution et la contamination entraînées par les projets de développement. En effet, la plupart des projets d'exploitations ont des impacts importants sur les milieux de vie des populations. Divers d'entre eux causent des problèmes de contamination de l'air, de l'eau et des terres. Songeons par exemple aux déversements accidentels occasionnés par les projets pétroliers ou de gaz naturel. Ils sont malheureusement beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit. L'industrie minière, pour sa part, entraîne la pollution des cours d'eau, notamment par les importants rejets de cyanure. Aussi, n'oublions pas l'utilisation d'eau excessive qu'elle nécessite, privant de

cette ressource les populations locales. Les projets hydroélectriques ne sont pas en reste, détournant des rivières, inondant des terres traditionnelles et communautaires ainsi que des régions naturelles uniques et contribuant à l'augmentation des niveaux de mercure dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Lorsque les entreprises s'installent sur les terres de peuples autochtones, comme c'est le cas du territoire du peuple Shuar en Équateur, ou entreprennent d'exploiter des gisements sur des terrains de citoyens ou citoyennes, comme ce fut le cas à Tambogrande, au Pérou, le droit à la propriété, qu'il s'agisse de propriété privée ou communautaire, se trouve violé. Plus souvent qu'autrement, en Amérique latine, les entreprises entreprennent leurs projets sans l'assentiment des populations affectées. C'est alors qu'un autre droit fondamental, le droit de participer, est bafoué à son tour. Ce droit n'est pas seulement une des bases fondamentales de nos sociétés démocratiques, il a aussi été entériné lors de l'adoption de l'Agenda 21 au Sommet de la Terre en 1992.

#### Importance de la mobilisation internationale

Ce tour d'horizon des principaux droits humains violés par les entreprises, notamment canadiennes, et les gouvernements qui les tolèrent, permet de mesurer l'importance d'associer aujourd'hui étroitement les luttes pour les droits humains et la justice environnementale avec les mobilisations contre les projets d'exploitation des ressources naturelles.

Différentes organisations étudient actuellement les impacts des activités des entreprises sur les populations locales, sur l'environnement et les droits humains. C'est le cas, par exemple, de l'Observatoire des droits des peuples autochtones du Chili. Ces organismes visent parfois à dénoncer et à mobiliser les individus. Au Canada, par exemple, Mining Watch dénonce à la manière d'une veille les activités de nos industries minières. En effet, les mobilisations contre les projets de développement imposés par les entreprises transnationales et les gouvernements ne peuvent plus être seulement locales. Elles doivent prendre un envol international - ou transnational - dès maintenant et s'inscrire aux agendas des organismes de droits internationaux, par exemple aux Nations unies. Tant qu'il n'existera pas de normes et de mécanismes de sanctions pour les activités de ces entreprises, elles auront le loisir d'imposer leurs projets aux populations locales.

Marie-Josée Béliveau, membre et administratrice du Comité pour les droits humains en Amérique latine

Pour en savoir plus : http://www.observatorio.cl http://www.miningwatch.ca

## LA SURVIE DU MOUVEMENT PAYSAN EN COLOMBIE PASSE PAR LES FEMMES

## Clara Rodríguez

Journaliste indépendante

La signature d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et la Colombie est embourbée parce que le Congrès des États-Unis considère que le gouvernement de Alvaro Uribe Velez n'a réalisé aucun progrès pour le respect des droits humains. Un accord de libre-échange entre ces deux pays aura des impacts négatifs pour les petits et moyens agriculteurs tandis qu'il aura des retombées positives pour l'agriculture industrielle et d'exportation. Les attentes du gouvernement colombien face à la signature d'un accord commercial concernant l'agriculture sont que la loi de Promotion commerciale andine et d'éradication des drogues (ATPDEA) soit établie de façon stable et permanente sans être sujette à des conditions discrétionnaires. Le gouvernement vise également l'élimination des barrières douanières et non douanières des produits destinés aux États-Unis, tels que le sucre. l'éthanol, les fruits tropicaux, la viande de bœuf; le lait et ses dérivés laitiers, l'aquaculture, les plantes médicinales et ses dérivés, l'huile de palme et le « biodiesel » dérivé de celui-ci. Pour les paysans et paysannes colombiens, un accord de libre-échange tel que proposé porte grandement atteinte à leur survie et ne favorise pas la production agricole nationale pour la sécurité alimentaire des Colombiens et des Colombiennes.

La journaliste Clara Rodríguez a interviewé Gilma Bénitez, dirigeant national de l'Association nationale des usagers paysans (ANUC). Cette association fait partie de *Via Campesina* en Colombie.

Selon le ministre de l'Agriculture colombien, Andrés Felipe Arias, il faut chasser le fantôme de l'ouverture économique des années 90 qui a créé des craintes face à une éventuelle signature du Traité de libre-échange avec les États-Unis. Pouvez-vous nous dire, Gilma, comment l'ouverture commerciale des années 90 a affecté les paysans colombiens ?

Les effets sont de caractère économique et social parce que la guerre est au milieu de cette politique néolibérale. En termes économiques, avant l'ouverture commerciale, la Colombie a importé sept mille tonnes de produits agricoles. À partir de l'ouverture économique au début des années 90, la Colombie a fait passer ses importations à huit millions de tonnes de produits agricoles. Ceci a signifié la plus profonde crise au pays dans le secteur agricole. Les effets de cette crise sont la migration massive des paysans vers les zones de colonisation pour servir de main-d'œuvre à bon marché pour la culture et la transformation de la coca. Le commerce de la drogue est répandu malgré la politique antidrogue. Évidemment, un kilogramme de coca vaut plus qu'un kilogramme de plantain, de patates ou de n'importe quel autre produit agricole. D'autre part, la guerre interne en Colom-

bie a contribué avec la stratégie de la terreur à faire fuir la population vers d'autres régions du pays. Les paysans ont été expulsés de leurs terres pendant que les acquéreurs illégaux occupaient de larges portions de territoire avec la collaboration des groupes paramilitaires.

Selon le Procureur général de la nation en Colombie, il y a eu acquisition illégale de 4 500 000 hectares de terre qui a forcé le déplacement de trois millions de paysans. Comment cette situation a-t-elle affecté les mouvements paysans et la vie des paysans ?

En Colombie, il y a trois millions de paysans déplacés. Dans une grande majorité (85%), ce sont des femmes et des enfants, ce qui signifie que nous sommes face au danger de l'extinction de la paysannerie colombienne. L'impact pour les femmes a été très fort parce que la plupart sont restées veuves avec des enfants sans pouvoir faire le deuil de leurs morts et elles étaient dépourvues matériellement. L'Association nationale des usagers paysans (ANUC) a été celle qui a perdu le plus de membres parmi les organisations paysannes. Depuis 1989, nous avons perdu 200 membres dirigeants, la plupart étant ceux qui avaient consolidé l'ANUC dans les années 1960,1970 et 1980 quand le mouvement a surgi pour revendiquer le droit à la terre. Les déplacements forcés que nous avons subi dans différentes régions du pays ont contribué à affaiblir le mouvement paysan, mais, grâce à l'organisation des femmes paysannes nous avons réussi à le soutenir et à le réactiver pour que la dignité ne soit pas complètement enterrée.



Plusieurs entités gouvernementales responsables du dossier de l'agriculture ont été fermées et le gouvernement colombien a créée l'Institut colombien du développement rural comme entité centralisatrice des activités agricoles. Quelle sorte d'orientation et d'appui offre l'Institut colombien du développement rural aux paysans ?

Avec la centralisation des entités gouvernementales dans l'Institut colombien du développement rural, le gouvernement a cherché à développer l'agriculture industrielle et l'agriculture d'exportation parce que les crédits et les programmes sanitaires et technologiques sont dirigés vers ces deux grands secteurs. Le crédit agraire est conditionné au cadre de la ligne d'agroexportation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de crédit pour les petits producteurs, qui représentent 38 % de la population colombienne et qui, malgré le manque d'appui gouvernemental et la crise du secteur agraire, continuent à produire de la nourriture à bas coût.

Une grande partie du maïs et du riz blanc qui est consommée en Colombie provient des États-Unis. Parallèlement, la Colombie a augmenté l'exportation vers les États-Unis de la palme africaine (31%), du sucre (24%), des fruits(8%) et du café (3%). Comment expliquer que la Colombie, pays agricole par excellence, importe de la nourriture?

Le programme agricole *bandera* est la culture de la palme africaine malgré tous les impacts sociaux, économiques et environnementaux qu'elle implique. On nous dit que la Colombie étant un pays tropical, nous devons dédier l'agriculture à la production des produits exotiques. Ouvertement, le gouvernement a reconnu qu'il est plus favorable pour la Colombie d'importer la nourriture parce que ça coûte moins cher que de la produire.

Vous avez mentionné que la guerre en Colombie est au cœur du projet néolibéral qui touche le secteur agricole. Comment les organisations paysannes envisagent-elles la réactivation du secteur agricole en faveur de la paysannerie colombienne?

Nous croyons que le gouvernement doit entamer un dialogue avec la guérilla colombienne qui est présente dans le secteur rural afin de concrétiser une vraie réforme agraire, intégrale, démocratique et massive qui permet de donner aux gens les conditions adéquates pour vivre à la campagne. Nous avons créé en 2003 le Conseil national paysan avec l'ensemble des organisations paysannes et autochtones du pays et avec l'appui des ONG dans le but de réaliser un Congrès national agraire. Dans ce congrès, nous avons élaboré un mandat agraire avec 14 points prioritaires pour le développement rural et la reconnaissance des paysans. Ce mandat agraire a été divulgué dans un acte public auquel a été invité le gouvernement, mais aucun représentant gouvernemental n'est venu. Notre mandat n'a pas été écouté par le gouvernement. Nous considérons que la politique gouvernementale est contraire à la volonté politique et aux intentions des paysans colombiens. Quand le gouvernement d'Uribe a entamé les négociations de paix avec les paramilitaires, nous avons participé à une audience publique qui a été effectuée au sein de la commission du sénat. Avec les Amérindiens et les Afrodescendants, nous avons demandé la nécessité d'obtenir vérité, justice et réparation face aux actes des groupes paramilitaires sur les populations paysannes, autochtones et afrodescendantes. Pour nous, dans ce processus judiciaire avec les paramilitaires, l'aspect de la réparation passe par le retour des terres aux populations paysannes qui ont été saccagées. Malgré que ce soit une demande fondamentale, il n'y a pas beaucoup d'avancées dans ce domaine.

Vous avez mentionné que les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la survie de l'Association nationale des usagers paysans (ANUC), donc on peut dire que la survie de l'agriculture colombienne passe par les femmes ?

Le saccage et la volonté d'imprimer une logique agricole industrielle vont à l'encontre de la vie de la femme paysanne. L'agriculture a été découverte à travers la femme. C'est elle qui a conservé la terre, c'est elle qui a conservé la souveraineté alimentaire parce qu'elle pense avant tout à résoudre le problème de la sécurité alimentaire que les grosses affaires. Nos trois consignes sont : vie, terre et souveraineté alimentaire, comme aspects fondamentaux pour la construction et la revendication de la vie. Notre lutte est l'appropriation des semences natives. Si les semences natives sont privatisées ou données aux transnationales, on va vouloir les transformer génétiquement et puis détruire la biodiversité. Nous sommes les protectrices de la biodiversité dans l'agriculture.

# LES BIO-COMBUSTIBLES : UNE GRAVE MENACE DÉGUISÉE EN VERT

En plus de ne pas résoudre le problème des changements climatiques, l'utilisation de biocombustibles aggravera d'autres problèmes environnementaux. Des centaines de millions d'hectares de terres fertiles sont concentrées sous le pouvoir de grandes transnationales et serviront à produire du combustible au lieu de produire des aliments, et ce, dans un monde où la faim et la dénutrition sont déjà des problèmes criants.

La substitution des combustibles fossiles par les bio-combustibles (faits à base de biomasse végétale) peut paraître à premier abord comme un pas dans la bonne direction pour éviter une aggravation du réchauffement climatique, mais voyons un peu l'autre facette de la problématique.

Les principaux bio-combustibles envisagés sont le bio-diesel (obtenu grâce à des plantes oléagineuses) et l'éthanol (obtenu par la fermentation de la cellulose contenue dans les végétaux). Plusieurs cultures peuvent se prêter à ces fins, soit le soya, le maïs, le colza, l'arachide, le tournesol, la palme, la canne à sucre, le peuplier ou encore l'eucalyptus.

Étant donné que les grands consommateurs et consommatrices du Nord ne prévoient pas réduire leur consommation disproportionnée de combustibles et que, dans la majorité des cas, la disponibilité des terres n'est pas assez grande pour atteindre une autosuffisance locale au niveau des matières premières nécessaires pour produire les bio-combustibles, les gouvernements et entreprises ont planifié promouvoir les cultures permettant la production de bio-diesel et d'éthanol majoritairement dans les pays du Sud.

Il est important de mentionner que l'application d'une telle politique n'impliquera en rien des changements en matière d'exploitation pétrolière ou gazifière.

Les principales candidates pour la production de bio-diesel à grande échelle sont le soya et le palme. La première a constitué la principale cause de déforestation en Amazonie brésilienne et au Paraguay avant même qu'elle soit utilisée à des fins énergétiques. Pour sa part, la palme a aussi causé énormément de dommages forestiers en Indonésie mais aussi dans d'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

De l'autre côté, le développement de technologies voulant transformer le bois en éthanol (en utilisant des organismes génétiquement modifiés-OGM) est déjà commencé. De telles méthodes impliquent une expansion encore plus importante des monocultures d'arbres à croissance rapide.

Le processus de déforestation engendre la libération du carbone qui y était accumulé, ajouté aux émissions émises lors de la transformation, du transport, etc. En bout de ligne, la balance nette de carbone dans les airs destiné à la production de bio-combustibles peut être jusqu'à négative, contribuant ainsi à la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui prétend justement être évité par ce changement.

Du côté social, les monocultures extensives contribuent à l'expulsion de millions de producteurs ruraux et de petits paysans qui sont forcés d'émigrer vers les ceintures de misère des grandes villes. Ainsi, la campagne cesse ainsi d'assurer la subsistance de millions de personnes et sort elle aussi perdante de cette transformation radicale. L'eau, la faune, la flore, les sols en sont profondément touchés.

Si évident que cela puisse paraître, les bio-combustibles ne sont pas une solution long terme à envisager, et ce, ni pour les gens ni pour l'environnement. Cependant, ils constituent une excellente opportunité économique pour les grandes entreprises nationales et transnationales qui calculent déjà les retombées du développement d'une telle source d'énergie dans beaucoup de secteurs de l'économie. C'est d'ailleurs pour eux que tant

de gouvernements, d'agences bilatérales et multilatérales, d'experts internationaux sont impliqués dans la promotion de cette solution absurde : pour servir les intérêts des puissants groupes économiques, qui sont aussi ceux qui dictent les politiques globales en leur propre faveur.

Il faut clarifier ici que les bio-combustibles en soi ne sont pas un problème. Au contraire, avec une approche socialement et environnementalement adéquate ils peuvent servir à satisfaire les nécessités énergétiques. Le problème central est au niveau du modèle à travers lequel on tente de l'appliquer; monoculture à grande échelle, utilisation massive de produits chimiques, OGM, mécanisation, exportation, surconsommation d'énergie, néo-colonialisme, etc.

# Bio-combustibles à grande échelle : bons pour le pouvoir; mauvais pour les gens et le climat!

La consommation et la production de bio-diesel ont déjà eu des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire, les forêts et autres écosystèmes. Tout indique que de tels impacts ont tendance à s'additionner rapidement. Les monocultures de matière première nécessaire à la production de biocombustibles constituent déjà une cause importante de déplacement des populations rurales et de déforestation. De plus, la supposée « neutralité du carbone » du bio-diesel a été réfuté puisqu'elle ne tient pas compte de la façon dont s'établissent les plantations de palme. Des calculs réalistes démontrent que la production de bio-combustibles à partir de cultures végétales demande plus d'énergie proportionnellement à sa contribution à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Pour sa part, l'Union européenne promeut les bio-combus-

tibles comme fond d'énergie pour le transport et s'est fixé comme objectif d'ici 2010 d'atteindre 5.7% de l'énergie totale utilisée au niveau du transport. Dans une réunion du Conseil de l'agriculture ayant eu lieu le 20 février 2006 s'est tenu le premier débat politique sur la stratégie des bio-combustibles et le plan européen d'action sur la biomasse. Pour ces pays, l'avantage est au niveau du prix de production qui est inférieur à celui du pétrole. Pour les agriculteurs européens, la production nationale de bio-combustibles pourrait engendrer de nouveaux revenus et plusieurs emplois suite à une réforme de la politique agricole commune (PAC). L'Allemagne, la France, l'Australie utilisent déjà le bio-diesel et de plus en plus les bio-combustibles tendent à se diffuser à travers toute l'Europe. Aux États-Unis, les bio-combustibles sont bien reçus en tant que façon de couper la dépendance au pétrole étranger. Ils constituent donc une combinaison du patriotisme et des intérêts économiques. À l'autre extrême, dans les pays du Sud, les impacts sont pro-

Étant conscientEs de cette réalité, il devient donc impératif d'opérer un changement fondamental dans notre façon de consommer l'énergie au lieu de simplement substituer le pétrole par les bio-combustibles. Une coalition d'ONG de droits humains et de l'environnement a proposé que ce

portionnels à l'augmentation de la demande.



changement passe par la promotion du transport public, l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne, etc), l'application de critères stricts par rapport aux matières premières des bio-combustibles, tels l'interdiction de transformer une forêt primaire en plantation, le respect des droits humains, la promotion de la culture biologique, l'interdiction de monocultures extensives. La déclaration appelle aussi à ce que soient respectés les traités internationaux concernant les autochtones, la biodiversité, les droits des travailleurs et travailleuses, etc.

De plus, d'autres ONG, organisations de peuples autochtones et mouvements d'agriculteurs appellent les parties de la Convention Marco des Nations unies sur le changement climatique à suspendre immédiatement toute forme d'appuis inégaux à l'importation et l'exportation de bio-combustibles. Ces organisations déclarent qu' « il n'y a rien de vert ni de durable dans le bio-combustible importé. Au lieu de détruire les terres et les moyens de subsistance des communautés locales et des peuples autochtones du Sud par une autre forme de colonialisme, nous appelons les pays du Nord à reconnaître leur responsabilité face à la destruction de systèmes climatiques, réduire leur consommation d'énergie, payer la dette climatique qu'ils ont occasionnée et augmenter considérablement les investissements au développement de l'énergie solaire et éolienne durable. »

Extrait du Bulletin 112 du WRM Movimiento Mundial por los Bosques (Mouvement mondial pour les forêts) http://www.wrm.org.uy

## AGROSI, MINA NO!

## Marie-Dominik Langlois

La consultation populaire comme outil d'empowerment des communautés paysannes au sein des conflits socio-miniers dans le nord du Pérou

En juin 2002 se tenait une importante consultation populaire à Tambogrande, dans la région de Piura au Pérou. Cette consultation représente une pierre angulaire du mouvement citoyen et paysan qui, en 2004, a réussi à empêcher la compagnie minière canadienne Manhattan Minerals d'exploiter un gisement sis à même la ville [voir art. Caminando, vol. XX, no XY).

La lutte du peuple de Tambogrande contre les activités minières a contribué à la réaffirmation de l'identité collective paysanne et agricole. Suite à l'issue victorieuse des mobilisations, le maire de Tambogrande a inauguré à l'entrée de la ville une statue représentant un paysan.

Cependant, en 2002, tandis que les mobilisations populaires de Tambogrande étaient à leur maximum, à quelques centaines de kilomètres de là, dans les Andes péruviennes, l'entreprise britannique Majaz débutait l'exploration de ce qui deviendra ensuite le projet *Rio Blanco*. Les travaux d'exploration ont révélé un gisement contenant une valeur de plus de un milliard de dollars d'or, de cuivre et de molybdène.

Un an plus tard, le 27 juin 2003, l'État péruvien émettait le décret suprême présidentiel 023-03-EM, autorisant la britannique Rio Blanco à acquérir les actions et les droits de Minera Majaz et déclarait de nécessité publique l'investissement privé à l'intérieur des 50 kilomètres de la frontière avec l'Équateur (la constitution péruvienne interdit tout investissement étranger dans l'extraction de ressources naturelles dans cette zone : l'unique moyen d'y parvenir est par décret du président).

#### L'autodétermination environnementale des communautés menacées

Les habitantEs de Piura, région dont l'économie repose sur l'agriculture (de subsistance ainsi que celle destinée au marché local et régional), craignent cependant que les activités minières de l'entreprise ne mettent en péril leur autonomie alimentaire et économique. En effet, l'expérience minière du Pérou recense une panoplie de désastres environnementaux et sociaux. Une des plus importantes de ces catastrophes concerne la mine de Yanacocha, située dans la région voisine de Piura, dans Cajamarca. L'exploitation de cette mine d'or, dont le gisement représente une valeur de sept milliards de dollars (la plus importante des Amériques) a entraîné le déplacement forcé de plusieurs familles pay-

sannes ainsi que la contamination des terres agricoles des habitants. De plus, l'exploitation de cette mine est loin de contribuer au développement économique. On y remarque, en effet, une augmentation de la pauvreté depuis la mise en activité du projet, dans les années 1990. D'autre part, La Orora, ville où se situe une autre mine du Pérou, a été identifiée dans un rapport émis à l'automne 2007 par deux organisations environnementales internationales comme faisant partie des dix villes les plus contaminées au monde : 99 % des enfants y habitant présentent un taux de plomb dans le sang beaucoup plus haut que la norme.

Le biologiste Fidel Torres a publié divers ouvrages sur les nombreux écosystèmes de Piura (on en compte 32, allant du désert à la forêt de brouillard). Concernant le projet Rio Blanco, il a noté que la contamination des sols qui résulterait d'activités minières dans les Andes affecte non seulement les communautés de la *sierra* (région andine) avoisinante du projet mais aussi celles se situant au niveau de la mer, en contaminant le bassin hydrique qui alimente plus de 1,5 millions d'habitantEs.

Cela s'explique par le fait que les arbres de la sierra se nourrissent de l'eau du sol qu'ils rejettent pour créer des nuages de bruine (paramos). Par la suite, ces mêmes arbres aspirent l'eau des nuages et la retournent, purifiée, au sol, alimentant ainsi un réseau de rivières et d'eaux souterraines dans toute la région. Les rivières sont utilisées par les agriculteurs et paysans de la région pour irriguer leurs terres, alors que les eaux du sous-sol nourrissent les frêles arbres de la forêt sèche (bosque seco), située à la cime des Andes.

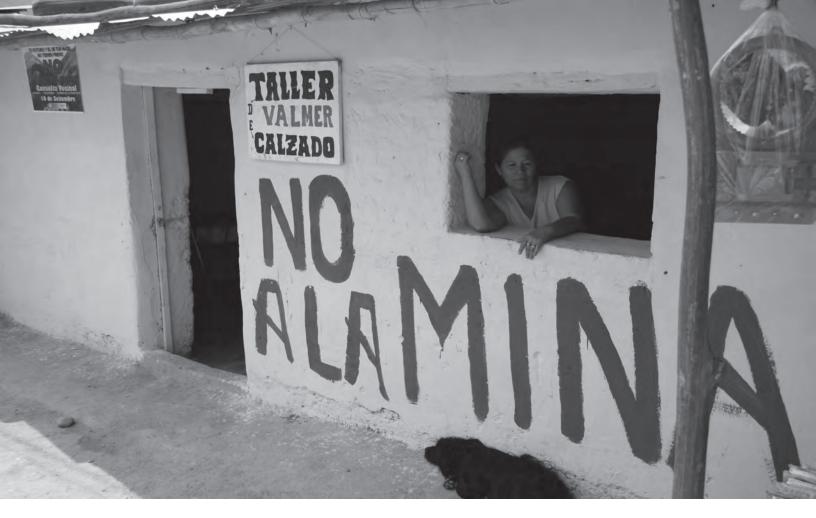
#### Des communautés qui s'organisent!

Pressentant les risques qu'ils encouraient avec le projet minier et se voyant exclues du processus décisionnel par le gouvernement péruvien et l'entreprise Majaz, les communautés ont décidé de prendre les moyens afin de faire entendre leur voix. Tout d'abord, en 2005, elles ont formé le Front de développement durable de la frontière du Nord (Frente de desarrollo sostenible de la frontera norte), regroupant les maires de trois localités (Ayabaca, Pacaipampa et Carmen de la Frontera), ainsi qu'une trentaine de groupes de base représentant les intérêts des communautés.

Les citoyenNEs préoccupéEs et les groupes participant ont entrepris de sensibiliser la population de la région de Piura, en commençant par les principales communautés affectées. Leur but étant d'offrir une information indépendante, alternative à celle diffusée, notamment, par l'entreprise minière.

Par la suite, afin d'éviter l'isolement, tant géographique que politique, qui contribuait à la vulnérabilité des acteurs-trices mobiliséEs (on compte en effet la mort de 2 citoyens et 140 citations à procès lors d'une marche organisée contre Majaz), on a procédé au réseautage du mouvement aux niveaux local, régional, national et international.





En premier lieu, au niveau local, dans les districts de Ayabaca et Huancabamba, une alliance a été créée avec les organisations paysannes, les groupes étudiants et les associations de ronderos et ronderas (sorte de police-vigile alternative protégeant l'intégrité du territoire de la communauté).

Au niveau régional, ce sont principalement les organisations de justice sociale liées à l'archevêché qui ont donné le plus grand appui aux communautés paysannes de la sierra. En raison du vide politique laissé par l'État du Pérou, lequel celui-ci représente plutôt les intérêts économiques de l'industrie minière étrangère que ceux du peuple péruvien, l'Église joue le rôle de médiation entre les communautés et le camp pro-minier, rôle que normalement devrait prendre l'État. Parmi les alliés des communautés, on compte aussi les groupes environnementaux, les regroupements paysans, ainsi que quelques médias de gauche ou près de la paysannerie.

Au niveau national, des organisations non gouvernementales (ONG) basées à Lima, telles CooperAccion et CO-NACAMI, constituent les principaux appuis au mouvement, tandis qu'au niveau international, les appuis se trouvent parmi des ONG internationales et des groupes de base mobilisés contre des activités minières dans leur pays.

#### La consultation populaire ou comment forcer l'inclusion

Selon la Loi sur l'investissement privé dans le développement des activités économiques touchant les terres du territoire national et des communautés paysannes, les communautés paysannes et indigènes « peuvent disposer, louer ou se livrer à quelque autre acte touchant les terres communales seulement avec l'assentiment de l'assemblée générale et en obtenant le vote (faisant foi de) l'assentiment des deux tiers de tous les membres de la communauté. » Dans le cas de Rio Blanco, les membres des communautés sur lesquelles le projet empiètera n'ont cependant pas été consultés.

C'est pour cette raison que le 16 septembre 2007, suite aux demandes des citoyenNEs, les maires de trois localités de la région de Piura ont tenu des consultations locales (*consulta vecinal*) simultanément dans trois districts de la région andine. La question du référendum était simple et claire :

« Êtes-vous d'accord pour que se réalisent des activités minières dans votre district [Ayabaca, Huancabamba ou Carmen de la frontera, selon le cas] ? »

Plus de 17 000 personnes se sont présenté le dimanche 16 septembre lors de ce vote non obligatoire (sur un total de 32 000 personnes éligibles à voter, pour une population totale de 75 000). Le taux de participation fut de 55 %, c'est-à-dire un taux comparable à celui des dernières élections canadiennes. Plus de 92 % des répondants se sont prononcé contre le développement minier dans la région.

Les électeurs-trices se sont présentéEs tôt le matin, certainEs partant de leur communauté dans la nuit pour pouvoir

arriver à temps pour l'ouverture des urnes. Bien que les gens de la ville de Ayabaca avaient droit de vote, la plupart d'entre eux se sont abstenus d'exercer leur droit : la majorité des électeurs-trices provenaient plutôt des villages et communautés paysannes avoisinantes.

Une trentaine d'observateurs et observatrices internationaux ont assuré le respect des droits humains lors des consultations. Les *ronderos* et *ronderas* ont, pour leur part, veillé à la sécurité et tranquillité des lieux de votation.

#### Polarisation du conflit

Ce processus démocratique a démontré la capacité d'organisation et de mobilisation des communautés. Cependant, l'État péruvien, certains médias ainsi que les autorités politiques de Piura ont entrepris une campagne visant à dénigrer la position des communautés opposées au projet Rio Blanco.

Le président du Pérou, Alan Garcia, a utilisé un langage propre à l'époque de la Guerre froide en désignant les gens se ralliant aux communautés de « communistes' » et « sacerdoces rouges ». Il a même évoqué qu'il s'agissait là d'une conspiration visant à contrer tout développement minier au Pérou, conspiration organisé par des ONG canadiennes et chiliennes financées à même les entreprises minières de leur pays respectifs (la conspiration ne viserait pas justement ces mêmes entreprises minières).

Vers un rapport de force en faveur de la paysannerie!

L'attitude des intérêts pro-mines face à la mobilisation des communautés paysannes et autres acteurs et actrices démontre bien à quel point ils se sentent intimidés, voire menacés. En effet, ces mobilisations représentent un investissement de l'espace public et politique par les paysanNEs afin de forcer leur inclusion dans la prise de décision relative au développement de leurs régions et de leurs localités.

En ce qui concerne la consultation du 16 septembre, une entrevue réalisée par le journal *Peru 21* auprès de l'ex-ministre de l'Énergie et des Mines, Carlos Herrera Descalzi, témoigne très clairement du changement dans la balance de pouvoir. Il mentionne en effet que « [...] le plus grave, ce n'est pas ce qui se passe à Ayabaca, le plus grave est que ceci [la consultation populaire] peut s'étendre à tout le territoire et que cela affecte les nouveaux investissements, en plus que ce mouvement pourrait menacer la stabilité des chantiers miniers déjà en activité depuis plusieurs années¹. »

Il reste à voir si l'État péruvien, les investisseurs miniers et les communautés affectées trouveront une base consensuelle afin de mettre fin aux conflits sociaux découlant des projets miniers. D'ici à ce moment, la pratique des consultations populaires se multipliera certainement tant au Pérou que dans d'autres régions d'Amérique latine. Les communautés paysannes continueront donc à gagner du poids dans la balance du pouvoir.

-----

Une délégation canadienne d'observation internationale participait à la consultation populaire du 16 septembre 2007. Trois représentantEs du CDHAL étaient présentEs : Véronique Lebuis, Fernando Calderon, ainsi que Marie-Dominik Langlois, auteure de cet article.

<sup>1</sup> Traduction libre de l'auteure.

# LE CÔTÉ OBSCUR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

## Laura Handal López

# Impacts sociaux et environnementaux dans l'Amazonie équatorienne

Le 3 décembre 2006, lors d'une mobilisation contre la compagnie minière Ecuacorriente, filiale de la canadienne Corriente Resources, le député Salvador Quishpe fut kidnappé par des membres des forces militaires équatoriennes à Tundayme, dans la province de Zamora Chinchipe. Cette nouvelle fut diffusée à travers le monde. Mais ceci n'était que la pointe de l'iceberg. Il y a eu de nombreux autres cas de répression et de persécution contre les habitants des provinces de Morona Santiago et de Zamora Chinchipe qui s'opposent aux projets de « développement » des industries minières et hydroélectriques dans leurs provinces.

Suite à la tournée québécoise de sensibilisation d'une représentante de la Fédération interprovinciale des centres Shuar (FICSH) qui fit connaître ce conflit à travers la province, j'ai eu l'occasion, au mois de juillet dernier, de me rendre à Morona Santiago et à Zamora Chinchipe. Ce séjour m'a permis d'en apprendre davantage au sujet des impacts sociaux et environnementaux causés par les entreprises minières canadiennes dans cette région de l'Amazonie équatorienne et de me renseigner sur les stratégies de mobilisation et de défense du territoire mises sur pied par les communautés affectées.

#### Violence minière à Tundayme

Le projet *Mirador* prend place à l'intérieur de la Cordillière du Cóndor, une zone protégée de l'Amazonie équatorienne, qui fait partie du Parc Binational du Cóndor. En 2000, l'entreprise *Corriente Resources* a obtenu la concession de ce projet localisé entre les provinces amazoniennes de Morona Santiago et de Zamora Chinchipe. Par la suite, *Corriente* a crée une compagnie juniore sous le nom de *Ecuacorriente* qui a eu le mandat d'assurer la gestion du projet sur place.

Au mois de novembre 2006, les habitants de la région ont découvert que la compagnie *Ecuacorriente* avait obtenu la concession de cantons entiers et que ces projets miniers allaient nuire aux différentes communautés et aux écosystèmes.

Les origines du conflit avec la compagnie remontent au 9 novembre, jour où une rébellion s'est conclue par un affrontement violent avec l'armée dans la région de Chuchumbleza; blessant 14 personnes. La pression sociale qui en a découlé a mené à la signature d'un accord le 12 novembre dans lequel le gouvernement de l'Équateur, représenté par le Ministère du travail et de l'emploi, s'est engagé à paralyser les activités des entreprises *Ecuacorriente* et *Hidroabanico*.

Toutefois, cet accord n'a pas empêché la compagnie d'aller de l'avant avec le projet. Ayant constaté que ni l'accord ou les efforts des autorités locales pour demander au gouvernement national une solution légale au conflit n'avaient obtenu de résultats concrets, d'autres moyens de pression ont été mis de l'avant. Ainsi, les comités, associations et citoyens opposés au projet se sont mobilisés de nouveau le 1er décembre pour une marche pacifique jusqu'à Tundayme, l'un des centres habités de la zone compris dans les concessions.

Les manifestants ont marché jusqu'au campement de la compagnie afin de rencontrer le gérant. Toutefois, les gardiens de l'entreprise et les soldats de l'armée équatorienne présents dans la région leur ont bloqué l'accès au pont piétonnier sur la rivière Zamora avec des fils de fer barbelé. Les forces de l'ordre ont également lancé des bombes lacrymogènes en direction des femmes, hommes et enfants.

Au cours des journées qui ont suivi, les manifestants ont réussi à atteindre Tundayme, mais alors qu'ils arrivaient à proximité du campement militaire installé près des bureaux de la compagnie, la répression de l'armée a pris de l'ampleur. Rodrigo Aucay, Président du *Comité de défense de la santé, de la nature et de la vie du Cantón El Pangui* (CDSNV-CP), qui était présent lors de ces mobilisations, raconte : « À Tundayme, ils ont séquestré 19 personnes, des hommes et des femmes, dont le député Salvador Quishpe, un incident qui est déjà connu au niveau international. Ils ont amené les femmes au campement de Ecuacorriente pour les questionner et l'une d'entre elles a presque été violée. D'autres personnes ont également été blessées à coups de pieds, de pierres et par balles ».

Pour l'instant, *Ecuacorriente* a cessé ses activités, mais les citoyens des deux provinces continuent de manifester afin d'empêcher que le projet refasse surface.

#### Lutte contre Hidroabanico à Jimbitono

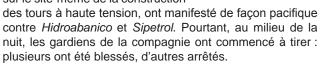
Simultanément à ce conflit minier, d'autres mobilisations contre la compagnie *Hidroabanico* et son entrepreneur *Sipetrol* ont eu lieu à Jimbitono et à Limón dans la province de Morona Santiago. En réalité, *Hidroabanico* était déjà installée à Jimbitono depuis 2004, année où la construction du barrage sur la rivière Abanico fut amorcée; ceci constitue la première phase du projet qui a été finalisée en janvier 2006.

Bien que la compagnie avait promis que son énergie électrique alimenterait les habitations de la population de Morona Santiago, la réalité a été toute autre : l'énergie a plutôt servi à approvisionner les installations des compagnies transnationales d'autres villes comme l'a commenté Jorge Avila du Comité pour la défense de l'eau, de la vie et de la culture de Macas (CDAVCM). Il mentionne que « cette électricité n'est pas destinée à la province de Morona Santiago. Elle est générée ici, mais est vendue à Guayaquil pour alimenter les industries de plastique, la KFC, la Coca-Cola, alors ne me dites pas que l'énergie demeure ici, c'est totalement faux ».

Les mobilisations contre l'entreprise ont débuté en mai 2006 dans le but d'empêcher la construction de la seconde phase du projet. On avait appris que l'énergie générée pendant la seconde phase du projet se transmettrait par une série de câbles de Jimbitono jusqu'à Tundayme afin d'alimenter les industries minières du Sud, telles que la *Ecuacorriente*, la *Lowell Minerals* (autre compagnie canadienne), la *BHP Billiton* et plusieurs autres.

Une marche de sensibilisation a d'abord été organisée à Macas et dans d'autres régions de la province; ensuite, des manifestations ont lieu. Le 3 octobre 2006, au cours d'une

manifestation à Jimbitono, des hommes, femmes et enfants ont été frappés et attaqués aux gaz lacrymogènes, avec des barres de fer et autres armes. Ceci par les gardiens et les travailleurs de la compagnie *Hidroabanico* ainsi que par les membres de la police nationale. Une répression similaire a eu lieu le 6 mars 2007 lorsqu'un groupe de personnes, réunies à Limón sur le site-même de la construction



Malgré l'inauguration éventuelle de la seconde phase du projet de *Hidroabanico*, la mobilisation du 6 mars a réussi à empêcher la construction de transformateurs qui auraient permis la transmission de l'électricité jusqu'à Tundayme. Par conséquent, les activités de *Hidroabanico* et de *Ecuacorriente* ont été paralysées à partir de ce moment.

## Persécution et répression

En plus des fortes répressions dont ont été victimes les habitants mobilisés contre les compagnies lors de débrayages et de manifestations, la population continue d'être la cible de menaces, de persécutions et d'harcèlements constants. Le conseiller municipal Tarquino Cajamarca, membre de la Coordination cantonale de Limón Indanza, une association qui a dénoncé les activités de *Hidroabanico/Sipetrol* à Limón, ainsi que trois autres membres de la Coordination ont reçu des mandats d'arrêts préventifs le 6 juillet dernier de la part de la Cour suprême de Morona Santiago, à la suite des dénonciations faites par *Sipetrol. Ils nous accusent de terroristes et de subversifs.* « Ils ont tiré sur ma femme, ils m'ont frappé et ont fait peur à mes enfants. [...] J'ai dû vivre dans la clandestinité pendant des mois avec ma famille

sans que mes proches puissent savoir où j'étais », raconte Mr. Cajamarca.

Deux semaines après avoir reçu les mandats d'arrêt, le conseiller municipal a de nouveau été attaqué à son domicile par des bombes lacrymogènes lancées par des officiers de police.

Pour leur part, les adhérents du CDSNV-CP ont reçu 23 mandats émis par l'avocat de *Ecuacorriente* sous lesquels ils ont également accusés de terrorisme, de port d'armes et d'actes de vandalisme durant les mobilisations de Tundayme. Mme Erlinda Cuarpa de ce comité raconte qu'on avait menacé de mettre une bombe dans sa maison, bien qu'elle n'ait jamais participé aux manifestations dont on l'accuse faussement. De plus, selon Rosita Redondi, Présidente de la communauté Shuar du Pangui, « le département d'intelligence de l'armée est de connivence avec la compagnie. Ils nous surveillent et nous suivent jusqu'à nos lieux de travail

afin de nous intimider. J'ai aussi reçu des menaces directes ».

Manuel Antunish, Président de l'Association Shuar de Limón, qui a participé à plusieurs mobilisations contre les entreprises minières canadiennes comme *Hidroabanico*, a aussi été victime de persécution et de menaces: « des voitures suspectes se promenaient; en deux occasions, ils ont presque kidnappé mes deux filles

qui se rendaient au collège et ainsi de suite [...] Les menaces provenaient directement des compagnies. Certains militaires m'ont envoyé des messages dans lesquels ils menaçaient de m'assassiner [...] Nous sommes prêts à les accueillir puisque nous n'avons commis aucun délit. Nous voulons tout simplement défendre la vie de toute l'humanité [...] Pour le moment, je n'ai pas peur de mourir. S'il faut mourir avec dignité, alors il faut mourir avec dignité et défendre la vie avec dignité, parce que la vie n'a pas de prix ».

Les histoires racontées ci-dessus ne représentent qu'une partie de tous les cas de répression dont nous avons entendu parler durant notre séjour. La majorité des personnes interviewées dans le cadre de la rédaction de cet article ont toutes été, d'une manière ou d'une autre, suivies, persécutées ou menacées par les collaborateurs des entreprises minières et hydroélectriques qui avaient essuyé leurs dénonciations.

#### Groupes mobilisés et stratégies

Le mouvement social contre les entreprises minières et hydroélectriques des deux provinces est composé de personnes provenant d'une grande variété de secteurs au sein de la population.

Certains mouvements paysans ou citadins ont créé différentes coordinations ou fronts de défense locaux, formés à



la base et prêts à agir de façon concrète pour dénoncer les entreprises. Voici les noms de quelques-unes de ces associations : El Comité por la Defensa del Agua, la Vida y la Cultura de Macas (le Comité pour la défense de l'eau, de la vie et de la culture de Macas) ; la Coordinadora Cantonal de Limón Indanza (la Coordination cantonale de Limón Indanza) ; el Comité en Defensa de la Salud, de la Naturaleza y de la Vida del Cantón El Pangui (le Comité de défense de la santé, de la nature et de la vie du canton El Pangui) et la Coordinadora Campesina Popular (la Coordination paysanne populaire), basée à Gualaquiza.

En janvier 2007, dans la ville de Cuenca, la Coordinadora Nacional por la Defensa de la Vida y la Soberanía (la Coordination nationale pour la défense de la vie et de la souveraineté), a été fondée en réponse à un effort de coordination et de construction de réseaux entre les différentes communautés affectées par l'industrie minière dans les provinces de Morona Santiago, Zamora Chinchipe et Imbabura. Un des principaux objectifs de la coordination nationale est d'exercer de la pression sur le gouvernement équatorien afin qu'il annule les concessions des entreprises minières dans tout le pays.

Le mouvement autochtone a lui aussi participé de façon importante dans cette lutte. La Fédération interprovinciale des Centres Shuar ainsi que les associations Shuar locales sous sa juridiction ont participé de manière constante aux mobilisations contre la compagnie minière et les projets hydroélectriques. Au nom de l'autorité amazonienne, Domingo Ankuash explique que la Confédération des nationalités autochtones de l'Amazonie équatorienne s'est donnée comme mission principale de défendre leurs territoires ancestraux contre l'invasion des entreprises transnationales et ce, en partant de la volonté de ses bases populaires. Pour sa part, Patricia Gualinga, coordonnatrice de la nouvelle Alliance des peuples résistants d'Amazonie (Alianza de Pueblos Amazónicos en Resistencia - APAR), explique que le but de ce réseau est de poser des actions concrètes contre les entreprises transnationales, de façon conjointe et solidaire avec les peuples concernés de l'Amazonie.

Pour ce qui est des autorités locales, certaines instances, telles que les paroisses, se sont jointes à ce mouvement. Ces groupes de personnes ont participé aux débrayages ainsi qu'aux mobilisations et ont coordonné leurs actions avec celles des groupes autochtones et des différents comités de défense à l'échelle locale. Milton Brito, Président de l'Association des groupes paroissiaux de Morona Santiago, souligne que la majeure partie des présidents de groupes paroissiaux de la province ont rejeté l'exploitation minière et ont dénoncé les dommages environnementaux causés par celle-ci.

En plus des marches pacifiques, des protestations, des débrayages provinciaux et nationaux et des blocages de routes, les mesures de fait comme les expulsions et les prises de terres ont constitué une des stratégies de défense territoriale les plus efficaces de la part des citoyens mobilisés, dans les cas où les autorités n'ont pas répondu à leurs requêtes. Par exemple, au mois d'octobre 2006, à Rosa de Oro où *Ecuacorriente* avait installé un campement du côté de Morona Santiago, les manifestants, Shuar pour la plupart, ont pris en main la défense de leur territoire et ont explusé la compagnie par une mesure de fait. Par la suite, ils ont construit un campement qui a été converti en une association Shuar. Manuel Antunish explique : « Dans la communauté de Rosa de Oro, nous avons été expulsés du campement, nous avons attendu impatiemment pendant 3 ou 4 jours pour qu'ils se retirent [...]. Il y a en ce moment à Rosa de Oro une communauté Shuar ; ils vaquent à leurs activités quotidiennes là-bas et nous prévoyons ouvrir une école bilingue à temps pour l'année scolaire qui s'en vient ». Il ajoute qu'ils travaillaient présentement sur des aspects légaux liés à la constitution d'une communauté.

#### Propositions de développement alternatif

Selon Domingo Ankuash, la proposition de CONFENIAE est « d'assurer les terres des nationalités d'Amazonie afin qu'elles puissent se gouverner sous ses propres règles et lois, sans l'exploitation de ses ressources naturelles. Nous voulons être considérés en tant que gouvernements autonomes et gérer notre forêt selon les lois qui reflètent notre culture et notre vision et nous voulons que l'état garantisse ce système gouvernemental ».

L'une des alternatives de développement les plus acceptées au niveau biprovincial a été celle de la FICSH. Miguel Tankamash, Président de la Fédération, propose l'écotourisme comme mode de développement alternatif : « Nous souhaitons une province écologique afin de protéger l'eau et l'oxygène de toute la planète contre les changements climatiques; nous désirons aussi que ce projet soit géré au niveau provincial, par des autochtones et des colons y travaillant conjointement. Nous souhaitons la protection de cet environnement pour tous les êtres humains et non seulement pour les autochtones ». Roberto Wachapan, dirigeant des communications de la Fédération, ajoute : « nous voulons respecter la voix de la majorité, ce qui signifie dire NON aux industries minières, pétrolières et hydroélectriques sur notre territoire ».

En plus d'approuver la proposition de l'écotourisme, la majeure partie des comités de défense locaux proposent le développement de l'élevage, de l'agriculture et de la pisciculture comme sources alternatives de revenus. Erlinda Cuarpas précise : « la région de El Pangui n'a jamais été minière, elle a toujours été une région d'élevage, ce qui a toujours constitué une de nos sources de revenu principales, avec l'agriculture. Je ne sais pas pourquoi les gens pensent que seules les mines peuvent nous faire vivre. C'est faux! ».

#### Solidarité à l'intérieur du mouvement

Marco Ankuash explique comment se sont déroulées les mobilisations du mois de novembre à Tundayme : « Nous nous sommes tous unis, tant les Shuar, les Métisses, comme les Saraguro, nous avons formé une seule force afin de pouvoir mieux nous défendre ».

Tarcicio Kuja, ex-représentant de la FICSH, est d'avis que « la race n'a jamais fait rien de bon pour personne, [et que] la lutte devrait se faire avec une union de toutes les communautés ».

Nous devrions aussi considérer la réflexion de Mercedes Manchero, du CDAVCM: « les luttes devraient se faire au nom de la vie et non au nom d'une idéologie ».

En ce sens, Patricia Gualinga a créé un précédent en fondant l'APAR qui est, selon ses dires, « un réseau apolitique, une alliance dont le mandat confère en partie d'éviter de s'impliquer dans des débats politiques car nous avons pu réaliser que ce sont ces débats qui divisent les associations autochtones. Nous mettons de côté ces différences et agissons, rien de plus!»



# ÉCOCIDE FLAGRANT À SAN LUIS POTOSI

#### Mario Martinez Ramos

Un des principaux écocides du Mexique se retrouve au Cerro de San Pedro, une municipalité de l'État de San Luis Potosi située à 12 kilomètres de la capitale de l'État, en raison de la menace posée par la venue d'une entreprise minière canadienne.

#### Une renaissance minière douteuse

En 1995 est arrivée au Cerro de San Pedro l'entreprise canadienne Metallica Resources Inc., qui opère au Mexique sous le nom de la Minera San Xavier (MSX), avec la prétention de mettre sur pied un projet minier d'exploitation d'or et d'argent. En soi, ceci n'est pas étrange étant donné que le lieu a été fondé comme un centre minier en 1592. Le problème a surgi quand l'entreprise a réuni les habitantEs et leur a expliqué en quoi consistait ce soi-disant projet.

Voici un bref compte rendu technique. Le projet que MSX prétend développer correspond à un chantier à ciel ouvert (c'est-à-dire creuser littéralement un énorme trou) et l'extraction d'or et d'argent par la méthode de lixiviation<sup>a</sup> à base de cyanure de sodium. On utiliserait 25 tonnes d'explosifs quotidiennement, pour faire tomber 80 000 tonnes de roc de la montagne, lesquelles passeraient par la suite par un processus de trituration. Aussi, 40 % de ce matériel serait transporté et déposé au stage de lixiviation, dans lequel on appliquerait quotidiennement par aspersion un mélange nocif de 16 tonnes de cyanure de sodium dilué dans 32 millions de litres d'eau afin d'extraire les minéraux du gisement. Un sinistre cocktail pour la population.

En raison de son utilisation d'explosifs, le projet implique

la disparition de plus d'un kilomètre de montagne. Comme suite à ce rasement, il restera à la fin un cratère d'un kilomètre de diamètre et d'une profondeur de 300 mètres. Le problème ne se retrouve pas tant dans la pulvérisation du village historique, qui est à l'origine de la capitale San Luis Potosi et qui est l'emblème des armoiries de l'État. La principale inquiétude est que la capitale et sa zone environnante (avec une population approximative d'un million et demi d'habitantEs) se retrouvent à huit kilomètres de la zone d'extraction et de lixiviation.

Les vents dominants soufflent d'est en ouest, c'est-à-dire de la zone où se développe le projet vers la ville. Ce qui veut dire que les tonnes de résidus de poussière (générées par la chute de matériel et de sa trituration), mélangées avec les gaz que produisent les explosifs à base de nitrate d'ammonium, de diesel et de trinitrotoluène (TNT), se convertiraient en un flux qui se déposerait quotidiennement sur la grande ville. Et ceci n'est pas tout. Selon la MSX (dans son étude d'impacts environnementaux), au moins 25 % du mélange de cyanure de sodium et d'eau, qui se convertiront postérieurement en cyanure d'hydrogène hautement toxique, s'évaporera lorsque mis en réaction avec le minerai; un autre facteur d'évaporation est la température ambiante. Autrement dit, nous parlons d'au moins huit millions de litres par jour qui se convertiraient en nuages fortement imprégnés d'acide cyanhydrique qui voyageraient vers la ville par l'effet des vents dominants déjà mentionnés. De cette manière, un million et demi de personnes aspireraient continuellement une atmosphère saturée de résidus de poussière, de gaz et d'acide cyanhydrique.

La MSX a aussi déclaré avec un mangue cynique de préoccupation que le projet occasionnera la contamination de l'aquifère. Ceci signifie qu'en plus de l'exploitation de l'aquifère déjà prévue par la compagnie, il y aura la contamination de la même aquifière, laquelle est la source d'approvisionnement de plus de 40 % de la population de l'État. Les études de la Commission nationale de l'eau<sup>b</sup> ont indiqué que la recharge de l'aquifère arrive à peine à la moitié de son extraction. N'oublions pas que San Luis Potosi est une ville où des centaines de colonies manquent d'eau, ce liquide vital. Ce type de mine, à ciel ouvert et par lixiviation, indépendamment de sa localisation sur la planète a de grands effets de pollution au niveau global, surtout qu'il est connu comme étant l'activité la plus polluantes du mondec. Ces effets sont d'autant plus préoccupants lorsque nous prenons en compte que 50 % des nouvelles mines d'or dans le monde occupent des terres vierges.



Parmi les autres impacts, ce type d'activité minière comprend aussi :

Contribution de 96 % de l'émission globale d'arsenic;

Conversion des eaux souterraines en des lieux mille fois plus acides qu'une batterie;

Implication des entreprises dans des cas de violation aux droits humains;

En moyenne, 79 tonnes de déchets sont produites pour chaque 28 grammes d'or;

Contribution à seulement 0,09 % de la force de travail mondiale:

Consommation jusqu'à 10 % de l'énergie disponible sur la planète;

Création d'énormes cratères laissés à l'abandon dans des zones naturelles généralement protégées<sup>d</sup>.

Les expériences amères qu'ont laissées ce genre de projet à ciel ouvert dans les autres pays ont obligé plusieurs gouvernements (surtout en Occident) à les examiner de près ou à les interdire. Au contraire, les pays en voie de développement, comme le Mexique, sont vulnérables à ce type de projet puisque, étant intégrés dans les traités internationaux, ils se voient obligés à recevoir les transnationales sur la promesse/chantage d'un soi-disant développement industriel. Cette situation s'aggrave par la corruption des autorités gouvernementales qui, dans notre pays et notre État, continuent à opérer avec la plus véritable candeur juvénile.

#### La justice mexicaine

La lutte juridique, dans les tribunaux supérieurs du Mexique, donne raison au peuple. Par exemple, le neuvième tribunal de premier circuit (Noveno Tribunal del Primer Circuito) ordonnera à la Salle supérieure de justice fiscale et administrative l'annulation du projet de MSX en considération des violations. La résolution n'a pas été effective<sup>e</sup>, purement et simplement. Ceci, d'un point de vue légal, aurait dû avoir résolu le conflit. Cependant, la SEMARNAT (institution supposément créée par nécessité sociale, pour défendre notre environnement en soi déjà détérioré) donne un revirement spectaculaire de 180 degrés et s'est convertie en un avocat pour les agressions environnementales. Ce secrétariat a concédé d'autres permis d'exploitation, qui contenaient les mêmes causales de violation que les précédents, en plus des nouvelles.

Ces « nouveaux permis » ont été contestés, et ce, pour s'être résolus dans le même tribunal qui a annulé le précédent, annulation qui fut appelée par la SEMARNAT. Cependant, les intérêts et les compromis politiques sont capables de produire des jongleries invraisemblables et des pirouettes juridiques.

L'insolite de ce cas est que, comme à l'époque de la Conquête, arrive un groupe d'étrangers qui, pour pouvoir exploiter nos richesses naturelles, envahissent les terres collectives (ejidos), délogent leurs propriétaires en leur demandant de s'installer sur leurs terres... et les tribunaux leur donnent raison. Évidemment, tous ces gestes ne pourraient exister sans la complicité des trois niveaux de gouvernement et du pouvoir judicaire.

Il convient d'ajouter que le Cerro de San Pedro jouit d'une protection spéciale par différents décrets. Un de ceux-ci le classifie comme une zone de préservation de la faune et de la flore en plus d'une politique de restauration de sa vie sauvage. L'autre est un amendement de l'UNESCO datant de 1993 qui le protège en tant que zone de monuments. Mais visiblement, les décrets ne valent rien, encore moins quand on questionne sur le projet de la MSX le gouverneur de l'État, Marcelo de los Santos (du Parti d'action nationale – PAN – droite conservatrice), le plus grand promoteur du projet, il réplique que c'est un sujet fédéral et que c'est dans les mains du pouvoir judicaire.

Pendant ce temps et sans permis, la MSX continue de mener à bien des travaux de préparation du site, en même temps qu'elle déclare qu'elle ne tardera pas à initier les opérations de lixiviation. De cette manière la minière a récemment affirmé qu'elle a 1500 grandes vrilles prêtes à être détonnées et que la SEDENA leur a déjà octroyé les permis d'utilisation et d'achat d'explosifs, violant les décrets et les lois.

Ceux-ci sont quelques-uns des graves impacts écologiques et historiques qui justifient l'opposition au projet, auxquels s'ajoutent les autres impacts sociaux. Quant à ces derniers aspects, l'entreprise a divisé la population et provoqué des affrontements avec les troupes de choc.

Dans plusieurs des actes de résistance de la société civile et d'autres organisations non gouvernementales, l'existence d'une troupe de choc est apparue plus évidente. Une des représailles les plus citées est celle concernant deux individus, ayant distribué des dépliants et de l'information à propos du projet minier, qui ont été battus et arrosés de poivre de cayenne. Un autre cas plus tumultueux : dans un campement en face des installations de la compagnie minière, où est arrivé à l'aube un groupe de camionnettes avec des insignes de l'entreprise. Les camionnettes transportaient un grand nombre de personnes avec des gilets anti-balles et armés de tuyaux, agressant les personnes présentes et, en quittant les lieux, endommageant les véhicules de ces personnes. La répression vise aussi bien les journalistes, étudiantEs, syndicats, activistes sociaux, académiques, artistes, etc.

#### Le contrôle politique de la MSX

L'entreprise, depuis son arrivée, maintient le contrôle politique de la municipalité et de la dépendance étatique et fédérale en plus des bancs du Congrès local ainsi que du pouvoir judiciaire. Son influence n'a pas de limite: l'ex-président, Vicente Fox, a pris part aux menaces contre l'ex-président local Oscar Loredo pour l'obliger à concéder les permis. Ce dernier a désespérément déclaré devant divers médias locaux qu'il a été pressionné pour octroyer le permis municipal de « changement d'utilisation du sol, de construction et l'assentiment de l'utilisation d'explosifs ». Cette situation, ainsi que d'autres semblables, ont été dénoncées devant le Congrès mexicain.

Un des plus grands groupes actuellement opposés à ce projet minier est le Frente Amplio Opositor a Minera San Xavier (FAO). Ce front regroupe un grand nombre d'organisations, de collectifs, d'associations civiles et d'individus variés. L'opposition faite par le FAO est si forte et incorruptible qu'il est maintenant reconnu comme organisation environnementaliste internationale. Plusieurs des personnes qui la composent ont suivi le mouvement depuis ses débuts (il y a approximativement 12 ans) et ont tellement de conviction que, même si le gouvernement étatique est très corrompu, ils n'ont pas plié aux intentions de la multinationale et souhaitent la sortir de la région. Ces gens se sentent victimes d'harcèlement de la part du gouvernement étatique, qui les a d'ailleurs presque tous accusés de faux délits avec l'objectif de contenir l'activisme social. Les 22 et 23 octobre 2006, le FAO a réussi à faire tenir une consultation citoyenne visant à faire accepter ou rejeter le projet de l'entreprise. Pour la réalisation de l'événement, des observateurs du gouvernement étatique, du comité électoral étatique et de l'entreprise minière ont été invités, mais aucun ne s'est présenté. Les résultats ont été les suivants : sur les 19 608 votes valides, 19 050 ont voté contre le projet minier, ce qui représente 97,45 %. Ce chiffre démontre que le projet est non seulement non viable socialement et juridiquement, mais qu'il est particulièrement impopulaire.

Pourtant, si aujourd'hui quelqu'un monte au Cerro de San Pedro, il pourra voir et entendre les véhicules excavateurs en action. Plus les jours passent, plus il devient clair que la lutte contre la mine n'est pas une question teintée de sentiments, mais de survie et de dignité humaine. Il n'est plus possible de rester immobile face à cette flagrante violation au droit de vivre.

#### (Endnotes)

a La lixiviation consiste en l'extraction de minerais avec un mélange chimique dilué dans l'eau qui va réagir avec quelques minéraux des roches broyées, séparant les différents métaux contenus dans les roches. Dans ce cas-ci, le mélange est à base de cyanure et de zinc. b Étude technique des conditions géohydroliques et sociales de l'aquifère 2411 « San Luis Potosi » dans l'État de San Luis Potosi.

c Korte et al. (2000). Ecotoxicology and Environmental Safety, no 46, pp. 241-245.

d En ligne, <a href="http://www.contramina.com/datos.htm">http://www.contramina.com/datos.htm</a> (page consultée en février 2007).

e Ceci signifie que juridiquement la résolution n'est pas attaquable, elle est irréfutable.

Note de l'édition : l'auteur est ingénieur minier de San Luis Potosi au Mexique et membre du Front élargi d'opposition (FAO)

# LES ENTREPRISES MINIÈRES CANADIENNES AU MEXIQUE : VIOLENCE « MADE IN CANADA »

## Mandeep Dhillon

L'exploitation minière au Mexique a une longue histoire. Les richesses du sous-sol mexicain furent un des motifs de la conquête au XVI° siècle et l'industrie minière est indiquée comme l'une des causes qui a mené à la révolution mexicaine en 1910. La répression sanglante de la grève minière en 1906 des mains de l'entreprise Cananean Consolidated Copper, d'origine américaine, est considérée comme l'un des antécédents aux conflits dans le monde du travail et qui persistent encore aujourd'hui au Mexique. Les principaux acteurs de la Révolution mexicaine ont lutté pour faire de leur rêve de répartir le contrôle de la terre à ceux qui la travaille une réalité. Pour protéger leur terre des intérêts étrangers, l'Article 27 de la Constitution de 1917 proclame que la terre, le sous-sol et ses richesses appartiennent à l'Etat mexicain. Plus important encore, l'Article 27 reconnaît le droit collectif à la terre des communautés au travers de la reconnaissance des « ejidos » et de terres communales et la restriction de la propriété privée.

De même que sur des terres indigènes sous d'autres latitudes, l'exploitation minière revêtait une grande importance pour les forces colonisatrices, tandis que pour les communautés autochtones, elle représentait blessures, morts, destruction de l'environnement et appauvrissement. Cette injustice historique persiste toujours. Actuellement, ce sont les entreprises minières canadiennes qui sont en première ligne des forces colonisatrices au Mexique. Les changements qui ont bouleversé la Constitution mexicaine en 1992, en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA), ont également facilité la privatisation de la terre et l'ingérence des corporations étrangères. L'un des changements dans l'Article 27 a permis la vente de terres communales à des particuliers, qu'ils soient des personnes physiques ou juridiques (entreprises transnationales) ou même le gouvernement. Une autre transformation a eu lieu au travers de la Loi minière de 1992 qui, conjointement avec la Loi sur les investissements étrangers, a permis que des entités étrangères contrôlent 100 % des activités d'exploitation et de production. De plus, l'Article 6 de la Loi minière établit que l'exploration et l'exploitation de minéraux auront priorité sur toute autre utilisation de la terre, y compris sur l'agriculture ou sur le logement. Ces modifications ont permis la participation du secteur privé dans l'exploitation de minéraux qui, comme le charbon ou le fer, était autrefois réservée au gouvernement. Même si les corporations canadiennes veulent souvent répandre une image de « moindre mal » face à l'expansion agressive des entreprises américaines, la réalité est tout autre dans l'industrie minière. Un des meilleurs exemples se trouve dans le Mexique actuel.

#### Les portées de l'industrie minière canadienne

En effet, les entreprises canadiennes sont à la pointe de l'industrie minière dans le monde. L'industrie canadienne est la première dans l'exploitation de zinc, d'uranium, de nickel et de potassium; elle est la deuxième pour le souffre, l'amiante, l'aluminium et le cadmium; troisième pour le cuivre et le platine; quatrième pour l'or et cinquième pour le plomb. Les transnationales canadiennes ont des intérêts dans 8300 propriétés dans le monde, desquelles 3400 se trouvent dans 100 pays. En Amérique latine et aux Caraïbes, zones prioritaires pour l'exploitation de minéraux, les entreprises minières canadiennes possèdent la majeure partie de toutes les activités minières étrangères, détenant ainsi plus de 1200 propriétés. En 1998, les entreprises minières canadiennes ont présenté des projets d'exploitation évalués à 4500 millions de dollars, c'est-à-dire, 51 % de tout le capital minier au monde.

#### Les intérêts des entreprises minières canadiennes au Mexique

Les politiques néolibérales mises en application au Mexique depuis la moitié des années

80 et renforcées depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA ont eu un énorme impact pour les activités des entreprises minières canadiennes au Mexique. Ainsi, depuis 1994, le commerce bilatéral entre les deux pays a augmenté de 300 %. Selon le rapport intitulé «En ouvrant les portes du monde : les priorités du Canada dans le marché international», « plus de 1500 entreprises canadiennes ont une présence au Mexique et quelques 3100 autres sont en train de faire un pas pour réaliser sous peu leur première transaction dans le pays ». Les entreprises canadiennes au Mexique occupent la cinquième place quant au montant total de leurs investissements. Parmi les corporations canadiennes les plus grandes au Mexique figurent la Scotiabank, TransAlta, Transcontinental, Magna International, Palliser, Presion Drilling, Fairmount et Four Seasons Hotels.

Dans un discours prononcé en 2005, l'ambassadeur canadien au Mexique Gaétan Lavertu a indiqué que plus de la moitié des concessions minières octroyées au Mexique à des entreprises étrangères appartiennent à des entreprises canadiennes.

L'importance du Mexique pour l'industrie minière canadienne a été confirmée dans un rapport intitulé «Les relations mexico-canadiennes dans le secteur minier» de Cecilia Costero, publié en 2004. Ce rapport indique que le Mexique est un pays presque totalement « minéralisé », mais que 85 % des réserves minérales demeurent non exploitées, malgré le fait que 10 380 mines ont été ouvertes. Seul le secteur manufacturier est plus important que le secteur minier pour les entreprises canadiennes. En l'an 2000, les entreprises canadiennes ont investi plus de 150 millions de dollars US. En décembre 2001, 225 entreprises minières canadiennes opéraient au Mexique (ce qui représente 40 % des investissements étrangers dans ce secteur), parmi lesquelles 209 entreprises possédaient plus de 50 % des capitaux dans leurs projets. En 2001, les entreprises du Canada ont plus investi dans le secteur minier au Mexique que les entreprises de n'importe quel autre pays. De plus, le Mexique importe du Canada 75 % de sa machinerie minière et 4,4 % des besoins totaux de son marché.

#### La vente de projets miniers

Sur la page Internet de l'entreprise Endeavour Silver, basée à Vancouver, on peut trouver un article intitulé « Pourquoi le Mexique ? ». Celui-ci nous informe que le Mexique est une destination privilégiée puisque l'exploitation minière fait partie intégrale de l'économie au niveau national et local. Cette situation a une importance croissante dans un contexte où les phénomènes migratoires en provenance des zones rurales vers les villes augmentent compte tenu du manque d'emplois. Ainsi, « les mines créent une ancre économique où qu'elles soient, ce qui atténue les effets localement et permet que les résidents ruraux conservent des emplois bien payés, dignes et productifs ».

En réalité, les analyses faites de la politique néolibérale au Mexique depuis la moitié des années 80, incluant la période

de mise en vigueur de l'ALENA, ont démontré que la privatisation de la terre pour un usage industriel, v compris les projets miniers, a provoqué une augmentation exponentielle des migrations et des déplacements de population. Depuis que l'ALENA est entré en vigueur en 1994, plus de 15 millions de Mexicains ont été déplacés de leurs terres. Mais le mythe qui consiste à faire croire que l'exploitation minière est une activité fondamentale pour le développement économique fut crucial pour l'industrie. D'une part, la plupart des emplois créés sont à court terme et de bas salaires. D'autre part, les entreprises minières reçoivent de fortes aides du gouvernement dans la majorité des pays, produisent des villages fantômes quand les projets se terminent et laissent aux gouvernements locaux le problème de la gestion de déchets. Le coût environnemental à long terme pour les communautés locales est rarement calculé. L'article cité antérieurement mentionne à tort que « le Mexique possède des lois environnementales fortes et s'engage à les faire respecter, mais il existe peu d'organisations environnementales obstructionnistes efficaces ». Comme il est démontré dans la communauté de Cerro de San Pedro au Mexique, qui lutte depuis plus de 10 ans contre l'entreprise Metallica Resources, le prix à payer pour les communautés est la perte de terres, de maisons, de santé et de vies humaines. « Culturellement, [écrit l'auteur] les Mexicains maintiennent une relation amicale avec l'exploitation minière à tous les niveaux. Ceci signifie que les entreprises seront les bienvenues lorsqu'elles s'installeront dans une région contrairement à l'accueil qui leur sera fait dans d'autres régions du monde. » Il n'existe pas actuellement au Mexique de lois qui exigent qu'une audience publique soit réalisée avant l'attribution d'une concession minière. Les communautés locales sont souvent les dernières à être mises au courant des projets miniers et n'obtiennent presque jamais les informations sur les effets prévus des opérations minières sur leur territoire. Ce phénomène n'apparaît pas seulement au Mexique. Malgré le soi-disant respect pour le processus de consultation au Canada, les communautés affectées par l'exploitation minière dans ce pays ont souvent rapporté l'existence de processus de consultation truqués ou d'accords avec de supposés leaders de communautés.



Les mythes qui entourent les entreprises minières ne sont pas portés seulement par ces compagnies. Le gouvernement canadien a joué un rôle primordial dans la promotion des intérêts des entreprises minières à l'étranger et au Mexique à travers ses ambassades et ses chambres de commerce. Le gouvernement canadien continue à faire pression même lorsque les projets miniers provoquent l'assassinat d'opposants locaux, comme ce fut le cas au Guatemala face au rejet populaire pour la présence de l'entreprise Glamis Gold dans la mine de Marlin. Dans un exemple récent, l'ambassadeur du Canada au Guatemala, Kenneth Cook, a été dénoncé pour la campagne de désinformation qu'il a réalisée pour minimiser l'importance d'un vidéo qui rend compte de l'expulsion violente de communautés indigènes Maya Q'egchi' de El Estor, à la demande d'une autre entreprise basée a Vancouver, Skye Resources (1).

#### De la Colombie Britannique à Oaxaca

L'entreprise Endeavour affirme sur sa page Internet que le Mexique est un lieu idéal pour l'exploitation d'argent, car « le Mexique est le pays le plus stable en Amérique latine. » Un rapport de l'industrie minière insiste sur le fait que « la stabilité politique et financière, la sécurité légale pour les investisseurs sont tous des facteurs qui ont aujourd'hui des répercussions positives sur l'industrie minière au Mexique. Cependant, il faut considérer le fait que les travailleurs miniers et métallurgiques possèdent un fort taux de syndicalisation – et que les problèmes socio-économiques que produisent les bas salaires et le sous-emploi représentent des obstacles pour que l'industrie continue à prospérer ». L'affaiblissement des droits du travail et la mise sous silence des mouvements sociaux sont des pré-requis pour que les projets miniers prospèrent au Mexique et ailleurs. Les rapports de l'industrie minière, comme celui cité précédemment, ne laissent pas de place au moindre doute. La « stabilité politique » à laquelle font référence les rapports des entreprises et le gouvernement canadiens n'est pas une stabilité sociale mais un contrôle des mouvements avec une main de fer, une militarisation de la campagne et un déplacement des populations locales qui se réalisent actuellement au Mexique et qui permettent la mise en place et la protection des investissements corporatifs.

À Oaxaca et au Chiapas, deux régions ciblées, les entreprises minières ne sont pas de simples observateurs passifs face à la violence qui entoure cette situation mais comptent sur celle-ci pour protéger leurs profits. Les entreprises et le gouvernement annoncent que l'une des limites de l'ALENA est que ses « bénéfices » n'arriveront pas aux États du sud du Mexique, (alors qu'en réalité l'augmentation de la pauvreté et de l'inégalité est partiellement due à l'ALENA).

La perception que le Canada n'est qu'un partenaire junior des Etats-Unis cache souvent la responsabilité du Canada dans l'histoire des violences et des déplacements de populations à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de ses propres frontières. Le travail de solidarité réalisé par des CanadienNEs en soutien aux mouvements des communautés autochtones, de paysans et de travailleurs au Mexique permet parfois de

médiatiser la responsabilité qu'ont le gouvernement et les entreprises canadiennes dans la violence exercée contre de tels mouvements. Les entreprises minières canadiennes sont un exemple de plus de la complicité des CanadienNEs, non seulement pour leur silence face à ces problèmes mais aussi pour leur complicité active. L'exploitation minière offre cependant les motifs d'une solidarité entre ceux qui sont déplacés dans le Sud et les communautés autochtones au Canada. Les activistes au Canada ne peuvent pas seulement pointer du doigt le « gouvernement mexicain corrompu » ou l'attitude impérialiste américaine. Pour comprendre ce qui provoque les déplacements de populations, il faut tout d'abord regarder ce qui a été perpétré contre les populations autochtones au Canada et comprendre que les auteurs de cette violence sont également derrière les crimes commis contre les peuples de Oaxaca, du Chiapas et d'autres régions du Mexique.

À suivre, une liste non exhaustive des quelques entreprises minières canadiennes qui opèrent actuellement au Mexique (beaucoup opèrent au travers de filiales).

Entreprise Siège Présence
Alamos Gold Toronto Sonora
Aquiline Resources Vancouver Sonora
Aurcana Corporation Vancouver Querétaro
Avino Silver and Gold Mines Ltd. Vancouver Durango
Baja Mining Corp. Vancouver Baja Peninsula
Bralorne Gold Mines Ltd. Vancouver Durango
Canasil Vancouver Durango, Sinaloa, Zacatecas
Canplats Resources Corporation Vancouver Durango,
Chihuahua

Capstone Gold Corp. Vancouver Zacatecas Cardero Resource Group Vancouver Baja California, CDG Investments Inc. Calgary Sinaloa Chesapeake Vancouver Oaxaca, Sonora, Durango, Sinaloa, Chihuahua

Columbia Metals Corporation Ltd. Toronto Sonora Comaplex Minerals Corp. Calgary Estado de México Coniagas Resources Toronto Zacatecas Continuum Resources Ltd. Vancouver Oaxaca Copper Ridge Explorations Inc. Vancouver Sonora Corex Gold Corporation Vancouver Zacatecas Cream Minerals Ltd. Vancouver Nayarit Diadem Resources Toronto Zacatecas ECU Silver Mining Rouyn-Noranda Durango

Endeavour Silver Vancouver Durango Energold Drilling Corp [Impact Silver Corp.] Vancouver Estado de México

Evolving Gold Corp. Vancouver actualmente explorando nuevas inversiones en Mexico

Esperanza Silver Corp. Vancouver Morelos

L'auteur c'est une intellectuelle activiste pour Les Droits Humains, Droits de travailleurs et immigrants.Écrit avec l'aide de: Antoine Libert Amico. Traduction au français: Grégoire Valadité

# FEMMES ET BIODIVERSITÉ : UN COMBAT DISCRET, UNE RÉSISTANCE TRANSNATIONALE

#### Aurelie Arnaud

Les résistances de la société civile contre la destruction de l'environnement s'élèvent un peu partout dans le monde et prennent des formes multiples. Ces actions permettaient la sensibilisation du public sur les dangers de la dégradation de l'environnement et elles ont longtemps été incarnées par les actions spectaculaires de Greenpeace. Pourtant, la destruction a continué sur des terres éloignées, parmi des populations appauvries, bénéficiant d'un regard médiatique marginal. Depuis une décennie, les dommages environnementaux causés sur les territoires autochtones, à la suite d'exploitation pétrolière, de construction de barrages ou de développement d'activités minières, se font connaître. La voix des mouvements autochtones, relayée par les médias nationaux et les ONG internationales qui les appuient, arrive à nos consciences. On s'indigne de la dévastation écologique de la forêt amazonienne en Équateur, du déplacement de communautés entières au Guatemala, de l'inondation de territoires au Québec ou ailleurs. Les peuples autochtones se lèvent, réclament leurs droits, s'organisent, forment des alliances transnationales. Et pendant qu'au niveau local les actions se font spectaculaires, soulèvent l'indignation, accentuent les antagonismes, au niveau international la résistance aussi s'organise. Plus discrète, moins glamour, elle pénètre les réunions internationales, elle s'immisce dans les négociations sur les instruments internationaux, elle donne une place à la voix des peuples autochtones là où elle a été longtemps refusée, au sein des Nations unies.

Après avoir longtemps résisté à accorder le droit de parole aux peuples autochtones, la scène internationale étant réservée aux États, les Nations unies, à la suite du rapport Martinez-Cobo, vont créer le Groupe de travail sur les questions autochtones en 1982¹, qui va jouer un rôle important dans l'accréditation d'un nombre important d'ONG autochtones. Pour de nombreux analystes, il semble même que « les groupes féministes et autochtones ont souvent trouvé dans l'arène internationale une oreille plus attentive à leurs demandes qu'auprès des institutions politiques nationales. »² De plus, le développement d'instruments prenant résolument position en faveur de l'intégration des peuples autochtones dans la vie internationale va accentuer la pertinence de la participation des organisations autochtones dans les forums internationaux. Parmi ceux-ci, la Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée en 1992 à Rio, demande dans son article 8(j) que l'État « [...] respecte, préserve et maintienne les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels [...] et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances [...] et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».

Parmi les nombreux combats environnementaux, la protection de la biodiversité reçoit moins d'attention que les changements climatiques ou les déversements de pétrole dans les rivières. Une des explications est notamment que la grande partie de la biodiversité se trouve dans le Sud et, de surcroît, sur des territoires autochtones. Les peuples autochtones, qui représentent 5 % de la population mondiale mais sur les territoires desquels se trouve 80 % de la biodiversité mondiale, ont longtemps été seuls face à la spoliation de leur biodiversité et de leurs connaissances. L'adoption de la CDB a permis de reconnaître le rôle que les peuples autochtones devaient jouer dans la protection de la biodiversité, mais aussi de souligner l'importance de protéger et respecter les savoirs traditionnels associés. Cette injonction se retrouve aussi dans l'article 31 de la nouvelle Déclaration sur les droits des peuples autochtones et vise à protéger les peuples autochtones des méfaits de la biopiraterie, dont plusieurs exemples injustes sont arrivés jusqu'à nous.<sup>3</sup>

Malgré une reconnaissance textuelle de l'importance des peuples autochtones dans la protection de la biodiversité, il a fallu attendre la IV Conférence des Parties (COP) de la CDB, à Madrid en 1997, pour qu'apparaisse le Forum international autochtone pour la Biodiversité (Foro internacional indigena para la biodiversidad – FIIB) et que soit facilitée, voire encoura-

gée, la participation des organisations autochtones dans les négociations pour la mise en œuvre de la Convention et au groupe de travail sur l'article 8(j). La mission de ce groupe de travail est de déterminer les moyens de mise en œuvre de l'article; donc comment les États devront prendre en compte les peuples autochtones dans leur stratégie nationale de protection de la biodiversité et assurer la protection de leur savoir traditionnel lié aux ressources génétiques.

Marginalisées parmi les marginalisés, les femmes autochtones se sont aussi progressivement organisées pour faire entendre leur voix particulière au sein de ces forums. Après la COP IV, alors que certaines d'entre elles participent à cette rencontre internationale à titre individuel ou au sein d'une délégation masculine nationale, elles décident de créer un espace pour les femmes autochtones. L'importance des femmes dans la préservation de la biodiversité est en effet reconnu du bout des lèvres dans le préambule de la Convention; les femmes présentes, encouragées à participer par des organisations nationales ou internationales, ne sont pas toujours au courant du contenu de la Convention, des enjeux, des débats et de leur place dans la réunion. Ainsi est né le Réseau des femmes autochtones pour la Biodiversité (Red de Mujeres Indigenas para la Biodiversidad - RMIB), dans la foulée de la création du Forum international autochtone pour la biodiversité.

Le Réseau avait un double objectif au début : être un espace d'information pour les femmes présentes lors des réunions internationales et être un espace de négociations et d'actions politiques au sein des réunions. Parfois, « certaines femmes arrivaient et croyaient qu'il s'agissait seulement d'un espace d'information. Elles ne savaient pas qu'il s'agissait aussi d'un lieu de négociation », nous rappelle Florina Lopez, kuna du Panama et vice-présidente du RMIB. Le Réseau se voulait ouvert à toutes, sans structure stricte, permettant un accès ouvert à un maximum de femmes. Le Réseau se réunissait à chaque COP, tous les deux ans, et perdait le communication ensuite, pendant les premières années de son existence. Puis il s'est peu à peu structuré, participant aux réunions du groupe de travail sur l'article 8(j), puis du groupe de travail sur l'accès et partage des bénéfices, organisant des rencontres nationales et régionales au nom du Réseau. Depuis un an, chaque région (Amérique latine, Afrique, Asie, Arctique, Pacifique) bénéficie d'une coordonnatrice, un point focal, avec pour mandat de maintenir la communication entre les rencontres internationales.

Elles demandent à ce que le rôle des femmes dans la protection de la biodiversité et dans la préservation des savoirs traditionnels soit reconnu. Les femmes sont en effet les responsables de l'éducation, les gardiennes de la transmission des savoirs et de la culture permettant la production de ces savoirs. Elles ont en outre développé des savoirs particuliers dont elles sont les uniques détentrices, les savoirs féminins, liés à tous ces moments particuliers à la vie des femmes. Depuis son existence, les succès de réseau se mesurent à la prise en compte de plus en plus fréquente et automatique du rôle particulier de la femme autochtone. Elles ont aussi obtenu une co-présidence, homme et femme, pour le groupe de travail sur l'article 8(j). Elles ont obtenu un espace de parole lors des négociations des groupes de travail<sup>4</sup>, ont introduit dans le discours de nombreuses ONG la prise en compte du rôle particulier des femmes autochtones dans la préservation de la biodiversité.

Il est maintenant important de poursuivre le travail au niveau local, en organisant des ateliers pour informer les femmes dans les communautés de l'impact que de tels instruments internationaux peuvent avoir sur leur vie et de leur place dans les décisions les affectant. Pour cela, Florina Lopez, vice-présidente du Réseau et coordonnatrice pour l'Amérique latine, sent que le Réseau doit s'institutionnaliser afin que leur voix et leur travail soient mieux reconnus à tous les niveaux. L'institutionnalisation apporte cependant avec elle son lot de conflits : qui gérera les fonds, qui présidera le réseau, etc. Le défi est de taille, car il est aussi parfois à craindre que l'énergie déployée à résoudre les conflits internes détourne le Réseau de son combat original. Mais le travail et la pertinence du Réseau sont maintenant reconnus. Le réseau grandit, intègre des jeunes, un projet de site internet devrait aussi permettre de pallier aux difficultés de communications entre les régions. Les femmes autochtones ont gagné leur place dans les négociations sur la protection de la biodiversité : il leur reste à la gagner au sein de leurs communautés.

Aurelie Arnaud est Maîtrisé en Droits Humains en la Université de Québec à Montréal et a travaillé avec (La Coordinadora de Mujeres Indigenas de Panama) La Coordinatrice de Femmes Autochtones du Panama, sur la thématique de la Propriété intellectuel du savoir traditionnel.



- 1 Marie Léger (sous la dir.), Des peuples enfin reconnus, Écosociété, 1994, p.44.
- 2 Khagram, James V. Riker, Kathryn Sikkink, Restructuring World Politics Transnational Social Movements, Networks, and Norms, p.19. 3 Tel que le brevetage du quinoa de la région andine ou des fèves jaunes mexicaines, deux espèces développées par les peuples autochtones et brevetées par des compagnies américaines.
- 4 Le groupe de travail sur l'article 8(j) reste plus favorable à la participation des organisations autochtones que le GT sur l'accès et le partage des bénéfices. Pour la Déclaration du RMIB à l'ouverture des sessions des groupes de travail en octobre 2007 à Montréal voir : <a href="http://liganacionaldecomites.blogspot.com/2007/10/declaracin-de-montreal-de-la-red-de.html">http://liganacionaldecomites.blogspot.com/2007/10/declaracin-de-montreal-de-la-red-de.html</a>

## DÉCLARATION FINALE DE LA RENCONTRE AUTOCHTONE MONDIALE

## MESSAGE DES PEUPLES AUTOCHTONES ORIGINAIRES AUX ÉTATS DU MONDE

#### Chimoré, Cochabamba – Bolivia, 12 octobre 2007

Au cœur de l'Amérique du Sud, le douzième jour du mois d'octobre de 2007, les délégués et déléguées des peuples et nations autochtones originaires du monde, réunis à la Rencontre mondiale :

« Pour la victoire historique des peuples autochtones du monde » pour célébrer la ratification de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones<sup>a</sup>, nous exprimons notre pensée :

En 515 années d'oppression et de domination, nous sommes ici, il n'a pas été possible de nous éliminer. Nous avons fait face et résisté aux politiques d'ethnocide, de génocide, colonisation, destruction et saccage.

L'imposition de systèmes économiques comme le capitalisme, caractérisé par l'interventionnisme, les guerres et les désastres socio-environnementaux, système qui continue de menacer nos modes de vie comme peuples.

Comme conséquence de la politique néolibérale de domination de la nature, de la recherche de gains faciles, de la concentration du capital dans les mains de la minorité et l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, notre Mère la Terre est blessée par la mort, pendant que nous, peuples autochtones, continuons d'être délogés de nos territoires. La planète se réchauffe.

Nous vivons un changement climatique sans précédents, les désastres socio-environnementaux sont chaque fois plus forts et plus fréquents et tous et toutes sans exception nous sommes affectés.

Une grande crise énergétique nous guette, l'Ère du pétrole tire à sa fin, sans que nous ayons trouvé une énergie alternative propre qui puisse la remplacer en quantité nécessaire pour soutenir cette civilisation occidentale qui nous a faits totalement dépendants des hydrocarbures.

Cette situation peut être une menace qui nous laissera aux prises avec le danger que les politiques néolibérales et impérialistes appellent à la guerre pour les dernières gouttes de ce qui est appelé « l'or noir » et « l'or bleue », mais elle peut aussi être la possibilité de faire de ce nouveau millénaire un millénaire de la vie, un millénaire de l'équilibre et de la complémentarité, sans avoir à abuser d'énergies qui détruisent la Terre Mère.

Tant les ressources naturelles comme les terres et territoires que nous habitons nous appartiennent historiquement, par naissance, par droit et pour toujours, alors la libre détermination sur eux est fondamentale pour pouvoir maintenir notre vie, nos sciences, savoirs, spiritualité, organisation, médecines et souveraineté alimentaire.

Une nouvelle ère commence, impulsée par les peuples autochtones originaires, donnant naissance à des temps de changement, au temps du Pachakuti, au temps de la culmination du Cinquième Sol.

Nous saluons l'approbation de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui est essentielle pour la survie et le bien-être de plus de 370 millions d'autochtones, dans près de 70 pays autour du monde.

Après plus de vingt ans de lutte, nous obtenons une réponse à nos demandes historiques

d'autodétermination des peuples et la reconnaissance de ceux-ci et des droits collectifs.

La Déclaration entérinée contient un ensemble de principes et normes qui reconnaissent et établissent, au sein du régime normatif international, les droits fondamentaux des peuples autochtones, lesquels doivent être à la base de la nouvelle relation entre les peuples autochtones, les États, les sociétés de coopération dans le monde entier.

Par conséquent, en plus d'autres instruments juridiques relatifs aux droits humains existants, la Déclaration est la nouvelle base normative et pratique pour garantir et protéger les droits autochtones dans divers lieux et niveaux.

Nous exhortons les pays membres des Nations unies et encourageons les peuples autochtones à respecter et pratiquer cet instrument d'importance historique. Nous censurons les gouvernements qui ont voté contre la Déclaration sur les droits des peuples autochtones [dont le Canada, note de l'édition], et condamnons la morale « deux poids, deux mesures ».

Nous, nous compromettons à appuyer l'effort historique dirigé par notre frère Evo Morales, président des peuples autochtones de Abya Yala, pour la construction d'un nouvel État plurinational. Devant quelconque menace, interne ou externe, nous serons vigilants quant à ce qui se passe en Bolivie et nous demandons aux peuples de la planète de donner leur appui et leur solidarité à ce processus, qui doit servir d'exemple afin que les Peuples, Nations et États du monde nous continuions dans ce même chemin.

C'est pourquoi, les Peuples et Nations autochtones du monde, nous exigeons des États de remplir les mandats suivants :



- 1. Construire un monde base sur la culture de la vie, dans l'identité, la philosophie, la cosmovision et spiritualité millénaires des peuples autochtones originaires, en appliquant les connaissances et savoirs ancestraux, en consolidant des processus d'échange et de fraternité entre les nations et en respectant l'autodétermination.
- 2. Assumer les décisions nationales et internationales pour sauver Mère Nature des désastres que provoque le capitalisme dans sa décadence, qui se manifeste par le réchauffement global et la crise écologique; en réaffirmant que la culture autochtone originaire et la seule alternative pour sauver notre planète terre.
- 3. Substituer aux modèles actuels de développement, basés sur le capitalisme, le mercantilisme l'exploitation irrationnelle de l'humanité et des ressources naturelles, sur l'exagération en terme d'énergie et de consommation, des modèles qui mettent de l'avant la vie, la complémentarité, la réciprocité, le respect de la diversité culturelle et l'usage soutenable des ressources naturelles comme principales priorités.
- 4. Appliquer des politiques nationales sur la souveraineté alimentaire comme base principale à la souveraineté nationale, dans laquelle la communauté garantit autant le respect à sa propre culture comme des espaces et façons propres de production, distribution et consommation en équilibre avec la nature, des aliments sains et libres de contamination pour toute la population, en éliminant la faim, parce que l'alimentation est un droit à la vie.
- 5. Rejeter les plans et projets de production d'énergie comme le biocombustible, qui détruisent et enlèvent la nourriture aux peuples. De même, nos condamnons l'utilisation de semences transgéniques parce qu'elles exterminent nos semences millénaires et nous obligent à devenir dépendants de l'agro-industrie.
- 6. Valoriser et revaloriser le rôle de la femme autochtone originaire comme garde des luttes émancipatoires de nos peuples sous les principes de dualité, égalité et équité de la relation homme-femme.
- 7. Assumer la culture de la paix et la vie comme guide pour résoudre les problèmes et conflits du monde, renonçant à la course à l'armement et initier le désarmement pour garantir la préservation de la vie de la planète.
- 8. Assumer des transformations légales justes et nécessaires pour construire des systèmes et médias de communication et d'information qui soient basés sur nos cosmovisions, spiritualités et philosophie communautaires, sur la sagesse de nos ancêtres. Garantir la reconnaissance du droit à la communication et l'information des peuples autochtones.
- 9. Garantir le respect et le droit à la vie, à la santé et à l'éducation interculturelle et bilingue, en construisant des politiques au bénéfice des peuples et nations autochtones originaires.
- 10. Déclarer comme droit humain l'eau, qui est un élément vital et un bien social de l'humanité et ne doit pas être un objet lucratif. De même, appuyer l'usage d'énergies alternatives qui ne menacent pas la vie de la planète, garantissant de cette manière l'accès à tous les services de base.

- 11. Résoudre de manière co-responsable les causes d'immigration entre pays, en assumant des politiques de libre circulation des personnes pour garantir un monde sans frontières où n'existent ni discrimination, marginalisation ou exclusion.
- 12. Décoloniser les Nations unies et déplacer son siège dans un territoire qui rendrait justice à la dignité et aux aspirations justes des Peuples, Nations et États du monde.
- 13. Ne pas criminaliser les luttes des peuples autochtones ni les démoniser ou accuser de terrorisme quand nous réclamons nos droits et notre vision pour sauver la vie et l'humanité.
- 14. Libérer de façon immédiate les leaders autochtones emprisonnés en différentes parties du monde; principalement Leonard Peltier aux États-Unis.

La lutte ne s'arrête pas ici. Nous avons fini de résister pour résister, notre heure est arrivée. Nous proclamons le 12 octobre « jour de commencement de nos luttes pour sauver Mère Nature ».

De nos familles, maisons, communautés, peuples, en étant ou non dans les gouvernements de nos pays, nous-même décidons et entreprenons nos destins, nous-mêmes assumons la volonté et responsabilité du Vivre Bien que nous ont légué nos ancêtres pour irradier du plus petit et simple au plus grand et complexe, pour construire de façon horizontale et, entre toutes, tous et tout, la culture de la patience, la culture du dialogue et fondamentalement la culture de la Vie.

Pour les morts, héros et martyrs qui ont abandonné nos vies, pour leurs utopies et leurs rêves, nous renforçons notre identité, nos processus organisationnels et nos luttes jusqu'à la réussite de la construction de l'unité des peuples du monde et le retour à l'équilibre, en sauvant la vie, l'humanité et la planète terre.

Nous réaffirmons notre appui à notre frère Evo Morales pour le Prix Nobel de la paix, pour ses services permanents et inconditionnels pour le bien et pour l'humanité, les peuples, la planète et la paix mondiale.

#### http://www.movimientos.org/12octubre/

#### UN PORTRAIT DE LA POPULATION AUTOCHTONE MONDIALE TOTALE

#### 300 millions (4% de l'humanité) ; 75% des 6000 langues toujours vivantes

- Asie: 150 millions (approximativement 70 millions en Asie de l'Est, 50 millions en Asie du Sud et 30 millions en Asie du Sud-est)
- Amérique latine : 45 à 50 millions, soit 10% de la population totale (source : BID, 1999)
- Afrique : statut difficile à définir ; on estime à 14 millions le nombre d'autochtones nomades en Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest, et à 350 000 le nombre d'autochtones en Afrique centrale et australe.
- Amérique du Nord (excluant le Mexique) : 1,5 million.
- Australie et Pacifique : 1,5 million dans la région pacifique, 350 000 Maoris et 300 000 Aborigènes australiens.
- Fédération de Russie : 1 million.
- **Europe**: 50 000 Samis en Norvège, 20 000 en Suède, 10 000 en Finlande (source: Parlement Sami)

Droits et Démocratie 2006

#### (Endnotes)

a Pour voir la Déclaration des Droits humains des Peuples Autochtones, visite le web site de Nation Unis.



### CDHAL

## ABONNEMENT AU CAMINANDO

#### Je m' abonne au Caminando

<ul><li>☐ Abonnement individuel : 4 numéros pour 20 \$</li><li>☐ Abonnement organisationnel : 4 números pour 27 \$</li></ul>
Nom:
Organisme (si nécessaire) :
Tel:
Courriel :
Adresse :
Ville : Code postal :
Province :
☐ Je désire soutenir la revue en faisant un don de:  (reçu de charité émis pour tout don de 15 \$ ou plus)

☐ Je désire devenir menbre du CCDHAL (5\$).

Veullez nous faire parvenir votre paiment accompagné de ce talon au:

Comité chrétien pour les drotis humains en Amérique latine (CCDHAL).

25, rue Jarry Ouest Montréal (Québec) H2P 1S6

Montreal (Quebec) H2P 1S6

Téléphone: (514) 387-2541 postes 238 ou 262

Étant donné l'irrégularité de publication du Caminando depuis quelque temps, nous ne pouvons vous offrir un abonnement annuel, c'est-à-dire 4 numéros par année. Cependant, nous nous engageons à vous envoyer 4 numéros consécutifs, dans l'espace d'un an ou plus.

Pour toute information ou suggestion, n'hésitez pas à nous écrire un courriel à : caminando@ccdhal.com

